

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL QUOTIDIEN DU CAIRE ET DE PORT-SAID

<b>Directeur Politique</b> <b>P. Giraud</b> RÉDACTEUR EN CHEF	<b>ABONNEMENTS</b> EGYPTE, un an . . . . . 60 Fr. ETRANGER, » » . . . . . 75 »	<b>BUREAU</b> <b>Imprimerie J. Serrière</b> Rue de l'Ancien Tribunal au Caire	<b>INSERTIONS</b> ANNONCES. . . . . 50 centimes la ligne. RECLAMES. . . . . 2 francs	<b>Directeur Administratif</b> <b>J. Serrière</b> PROPRIETAIRE GÉRANT
---	--	---	--	---

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.



REGIO CONSOLATO D'ITALIA, in CAIRO  
D'EGITTO  
—  
AVVISO

I Regi sudditi, i di cui nomi seguono, sono invitati a recarsi alla Cancelleria Consolare per comunicazioni che li riguardano:

Giovinetti Guglielmo.  
 Rossetto Luciano.  
 De Vincenzi Riccardo.  
 Bonfanti Vincenzo.  
 Cantini Roberto.  
 Marchetti Luigia.  
 Marchetti D. Francesco.  
 Marchetti Luigi.  
 Hazan Maïr.  
 Fassi Egidio.  
 Aurienna Gennaro.  
 Petronio Edouardo.  
 Lotti Orazio.  
 Minisini Maria  
 Eugenio Anderlini.  
 Funaro Salamone.  
 Sacco Pietro.  
 Sinisgalli Matteo Rosa.

Cairo, 31 ottobre 1883.  
 Il R<sup>o</sup> Console,  
 G. VENANZI.

Le Caire, le 2 Novembre 1883.

Nous nous sommes déjà élevés contre la précipitation avec laquelle, cédant à certaine influence, le Conseil Sanitaire Maritime et quarantenaire, a levé les mesures préventives qui, pendant la période cholérique,

L'EUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

105

## QUENTIN DURWARD

CHAPITRE XXIX

La Reclimation.

(suite)

— Et n'es-tu pas honteux, mon royal maître — toi dont les progrès dans la science ont été si rapides, dont la compréhension était si vive, dont la persévérance était si infatigable, — n'es-tu pas honteux de te laisser effrayer par les premières rigueurs de la fortune, comme un poltron au premier bruit des armes ? Tu t'es proposé de t'initier à ces sublimes mystères qui élèvent l'homme au-dessus des passions, des chagrins et des déceptions de la vie et le font rivaliser de fermeté avec les héros du stoïcisme, et tu recules au premier choc de

pesaient sur les provenances de Bombay.

Les dernières dépêches nous ont donné raison ; les nouvelles que nous recevions de Bombay, ces nouvelles rassurantes annonçant la diminution des ravages du choléra dans l'Inde, viennent de recevoir un éclatant démenti.

Les navires reçus en libre pratique à Djedah y ont apporté le choléra. La Mecque est contaminée.

Nous ne voulons pas dire que nous, qui vivons, pour ainsi dire, depuis quelque mois, au milieu d'un pays infecté, nous ayons beaucoup à redouter le fléau ; mais nous nous étonnons que, bravant l'Europe qui, du jour où l'épidémie a éclaté dans notre pays, n'a cessé de prendre des précautions pour la circonscrire, une puissance, seule contre toutes, puisse faire impunément ce que nous voyons faire à l'Angleterre en ce moment.

Presque toutes les puissances viennent de lever les quarantaines qui pesaient sur les provenances égyptiennes et, juste à ce moment, malgré le Conseil de Santé, opposé à la cessation des mesures préventives prises contre les arrivages de l'Inde, les navires venant de Bombay, Singapore et Calcutta vont entrer avec patente nette dans nos ports.

Nous croyons savoir que S. E. Hassan pacha Mahmoud n'a fait, en levant les quarantaines, qu'obéir à une pression, que le Conseil Sanitaire était résolu à les maintenir, et qu'à la suite d'un voyage au Caire, où S. E. Hassan pacha s'était rendu par ordre, le Conseil qu'il préside a cédé et obtempéré à des observations, pour ne pas dire à des ordres reçus.

A-t-on l'intention de renouveler de temps à autre le germe du choléra en Egypte, et espère-t-on prouver ainsi qu'il est endémique dans cette contrée ?

Peut-être ! Mais l'Europe, et surtout le bassin méditerranéen, ne protesteront-ils pas contre la conduite de ceux qui, hier, dans leur organe officiel, se déclaraient si hautement les maîtres de nos destinées ?

M. Shaw continue à discourir un peu partout et à se poser en victime, attendant que son gouvernement, soutenu, poussé par l'opinion publique que l'on s'efforce de soulever, lui fasse obtenir l'indemnité à laquelle il se figure — non, à laquelle il voudrait nous faire croire — qu'il a droit.

Dans une précédente lettre, nous avons dit qu'à notre avis le gouvernement de la République ne devait à M. Shaw ni excuses, ni argent, et nous avons déjà, à cette époque, motivé notre opinion.

Nous répétons aujourd'hui que nous ne devrions pas accorder un centime, pas un rouge liard à M. Shaw, et nous basons notre dire sur le fait suivant auquel il n'est que juste de donner toute la publicité possible.

La maison Proteau, Roy et Cie, de Nantes, avait, il y a deux ans, et a peut-être encore, pour représentant de commerce à Rio-Nunez, un Français, M. Isidore Maillat.

Vers le milieu de l'année dernière, M. Maillat eut à se rendre au Rio-Congo pour ses affaires. Au moment de repartir, un des hommes à son service, un indigène, du nom de Laminah, resta dans le pays.

Rentré à Freetown, M. Maillat avait repris la gestion de ses affaires, lorsque, le 30 juin 1882, on l'arrêtait sur la dénonciation d'un maître d'équipage, dont le nom nous échappe, qui affirmait sous serment que le nommé Laminah, laissé au Congo comme il vient d'être dit, avait été vendu comme esclave par son patron.

Jeté d'abord en prison, M. Maillat, ayant pu déposer un cautionnement de 300 livres sterling (soit 7,500 fr.) et deux de ses amis s'étant engagés à fournir chacun 150 livres (3,750 fr.) comme garantie, il obtint à ce prix sa mise en liberté provisoire, en attendant son jugement.

Sa cause ayant été renvoyée au 3 juillet, un nouveau cautionnement de 400 livres de sa part, et pour chacun de ses garants de 50 livres, fut encore demandé à M. Maillat qui, heureusement, était en position de faire face à cette nouvelle exigence.

Le jour de l'audience arrivé, l'avocat de la couronne retirait l'accusation, qui était reconnue entièrement fautive, le nommé Laminah ayant lui-même déclaré sous la foi du serment n'avoir jamais été acheté ni vendu, mais être resté au service de M. Maillat en qualité de domestique, et avoir toujours joui de sa liberté pleine et entière.

M. Maillat, mis hors de cause, notre vice-consul à Freetown, M. Baresté, qui avait déjà écrit au gouverneur de Sierra-Leone pour protester contre l'arrestation et le jugement par les autorités anglaises de M. Maillat, pour un crime que l'on supposait avoir été commis sur territoire français, M. Baresté, disons-nous, réclama cette fois

des dommages et intérêts pour notre compatriote, dont l'innocence était reconnue et dont le jugement même était entaché d'illégalité.

Il lui fut répondu que le gouverneur de Sierra-Leone avait examiné soigneusement l'affaire et que les poursuites n'ayant pas été instituées par le gouvernement, mais, selon la manière usuelle, sur une dénonciation faite sur serment, devant le magistrat de police de Freetown, on regretta que M. Maillat, dont on se plaisait d'ailleurs à reconnaître l'innocence, eût eu à souffrir en cette affaire, mais que l'on n'y pouvait absolument rien et que l'on ne jugeait pas qu'il y eût lieu de lui accorder aucune indemnité.

Portée devant le gouvernement de la reine, la juste réclamation de M. Maillat n'eut pas un meilleur résultat.

Nous savons, en effet, que dans le courant du mois de mars dernier, — nous ne saurions préciser la date, — lord Granville exprimait au gouvernement français ses regrets de ce qu'il reconnaissait avoir été une erreur regrettable due, en grande partie, à la négligence du magistrat de Freetown. Tout ceci était fort bien dit sans doute, mais, en somme, lord Granville répétait les raisons déjà invoquées par le gouvernement de Sierra-Leone, et M. Maillat a dû se contenter des belles paroles, des excuses, des vifs regrets, etc., que lui a fait transmettre le gouvernement de la reine.

Et maintenant, comparons les deux incidents Shaw et Maillat, et voyons un peu s'ils diffèrent et quels points communs ils peuvent avoir.

rer ne concernait que mes progrès en philosophie, que tout ce à quoi je pouvais aspirer c'était de devenir aussi sage qu'un vagabond et un charlatan italien ! J'aurais pu, je pense, acquérir cette sublime grandeur morale à meilleur marché qu'au prix de la plus belle couronne de la chrétienté et d'un séjour forcé dans le donjon de Péronne ! Allez, monsieur, et ne croyez pas échapper au châtement que vous avez mérité. — Il y a un Dieu au-dessus de nous !

— Je ne veux pas vous abandonner à votre destin, répliqua Martius, avant d'avoir rétabli dans tout son éclat, même à vos yeux obscurs, cette renommée qui est un diamant plus brillant que les plus brillants diamants de votre couronne, et qui fera encore l'admiration du monde quand la race des Capets pourrira depuis longtemps dans le royal charnier de Saint-Denis.

— Parle, répondit Louis, ton impudence ne peut changer ni mon opinion ni ma résolution ; cependant, comme ce jugement est peut-être le dernier que je rendrai, je ne veux pas te condamner sans t'avoir entendu. — Parle donc ! — quoique ce que tu aurais de mieux à faire serait de confesser la vérité. — Avoue que j'ai été une dupe, que tu n'es qu'un imposteur, ta prétendue science un rêve et que les constellations qui brillent au-dessus de nos têtes ont aussi

peu d'influence sur nos destinées que leur image n'a d'action sur le cours des fleuves où elles se reflètent.

— Et qu'en sais-tu ? dit hardiment l'astrologue ; comment peux-tu apprécier l'influence de ces nobles astres ? Tu oses dire qu'elles ne sauraient influencer le cours des fleuves quand tu sais que — le plus faible d'entre eux, la lune elle-même — le plus faible d'entre eux parce qu'elle est le plus voisin de cette misérable terre — tient sous sa domination, non pas une pauvre rivière comme la Loire ou se retire suivant qu'elle croît ou décroît, et obéit à ses lois comme une esclave aux caprices du sultan ! Et maintenant, Louis de Valois, réponds-moi à ton tour. — Dis-moi si tu n'es pas comme un passager déraisonnable qui s'emporte contre le pilote de ce qu'il ne peut faire entrer le vaisseau dans le port sans être contrarié quelquefois par les courants et les vents ? — J'ai pu t'annoncer que probablement tu réussirais dans ton entreprise ; mais le ciel seul pouvait te conduire au but ; et si le chemin qui doit t'y mener est rude et dangereux, dépendait-il de moi de le rendre plus doux et plus sûr ? Qu'est devenue cette sagesse qui te faisait reconnaître hier que les arrêts du destin peuvent quelquefois nous être avantageux tout en contrariant nos désirs ?

— Vous me rappelez, dit le roi brusquement, vous me rappelez un de vos mensonges. Vous m'aviez prédit que le jeune Écossais s'acquitterait de sa mission d'une manière qui me serait utile et honorable, et tu sais que rien ne pouvait m'être plus funeste que l'effet produit par le dénouement de cette entreprise sur le bouillant cerveau de cet aureau furieux qu'on appelle le duc de Bourgogne. C'était donc là un ignoble mensonge. Tu ne peux recourir ici à quelques faux-fuyants. — Tu ne peux me renvoyer à quelque retour favorable du reflux que tu voudrais me faire attendre, comme un idiot qui s'assied au bord de la rivière dans l'espérance qu'elle finira par s'écouler. Ta science a été ici en défaut. Tu as été assez maladroit pour me faire une prédiction positive, et elle s'est trouvée fautive.

— Elle se trouvera juste et vraie, répondit hardiment l'astrologue. Cette prédiction de la manière dont elle s'accomplira sera le triomphe le plus éclatant de l'art sur l'ignorance. — J'ai dit qu'il remplirait fidèlement toute mission honorable ; — n'est-ce point ce qu'il a fait ? Je t'ai dit qu'il était trop scrupuleux pour se faire le complice d'une action mauvaise, — l'événement ne l'a-t-il pas prouvé ? Si vous en doutez, interrogez le bohémien Hayraddin Maugrabin.

(A suivre.)

M. Maillat est accusé d'avoir commis, sur territoire français, un crime pour lequel on l'emprisonne à Sierra-Leone.

M. Shaw est arrêté et emprisonné, sous le coup de graves inculpations, en temps de guerre et sur territoire déclaré en état de siège par le commandant français.

M. Maillat est relâché provisoirement, après avoir déposé collectivement avec ses garants, au greffe du tribunal de Sierra-Leone, l'énorme somme de 16,250 fr.; puis il est jugé par un magistrat de police de Freetown, dépendance anglaise. Ce jugement, à lui seul, constituait déjà un abus de pouvoir.

Ne pouvant quitter Sierra-Leone avant d'avoir été définitivement acquitté, il se trouva obligé de retarder son départ et ses affaires se trouvèrent nécessairement en souffrance.

M. Shaw, reconnu innocent par le tribunal militaire chargé d'instruire son affaire et relâché après un emprisonnement préventif assez long, fut traité, dès son acquittement, avec tous les égards possibles à bord de la *Nèbre*, où il avait demandé à retourner en attendant son départ pour Maurice.

M. Maillat réclame des dommages et intérêts au gouvernement anglais, qui l'éconduit avec de l'eau bénite de cour.

« Fine words butter no parsnips, » n'est-ce pas, ô véridique *Standard* ?

Et l'on n'avait cependant absolument rien à reprocher à M. Maillat, qui avait été jugé contre le droit des gens par un tribunal anglais qui ne pouvait pas connaître d'un crime commis sur un territoire français.

Tandis que, M. Shaw l'a reconnu, ses agissements à Tamatave avaient pu le rendre suspect aux yeux des autorités françaises.

Mais le gouvernement anglais réclame une indemnité pour M. Shaw, et l'on dit qu'il aura des excuses et 60,000 francs en plus.

Fair words, and butter besides !  
C'est trop fort, en vérité ! et nous protestons avec indignation.

La justice est-elle la même pour tous ou y a-t-il bien décidément deux poids et deux mesures ? Ce qui est défendu à un Français est-il permis à un Anglais et celui-ci doit-il être toujours privilégié aux dépens de celui-là ?

Nous demandons ce que l'on pense en France de cette manière de protéger nos nationaux.

Notre gracieux confrère l'*Egyptian Gazette*, qui est toujours si bien renseigné, ne pourrait-il pas nous raconter l'entrevue qui a eu lieu, à l'agence diplomatique d'Angleterre au Caire, entre Monsieur le Consul Général et Monsieur le Pasteur Kock ?

Le public entendrait, nous en sommes convaincus, avec plaisir, les appréciations émises sur le choléra d'Egypte par le célèbre Président de la mission scientifique allemande en Egypte.

Plus que jamais on a soif d'instruction en Egypte. Les classes se rouvrent; le Ministère de Darb-el-Gam-

mamis est littéralement assiégé, depuis samedi dernier, par des centaines d'enfants qui y vont demander, au Ministre, leur admission dans les écoles civiles.

Le matin, l'arrivée de Son Excellence est saluée par de vifs applaudissements qui signifient espoir; à son départ, à la fin de la journée, les cris d'approbation redoublent, poussés par tous: pour les uns ceux qui ont obtenu la faveur d'être admis, c'est un cri de reconnaissance; pour les autres, moins heureux jusque-là, c'est un cri de confiance qui dit: demain ce sera notre tour.

Cette confiance est fondée; Son Excellence Kadry Pacha, homme de cœur, de savoir, d'expérience, pénétré de l'importance des écoles, saura, s'inspirant d'ailleurs de Son Altesse, donner à chacun sa part du bienfait de l'instruction.

Le *Moniteur Egyptien* nous annonce que :

MM. Dimitri, chancelier substitué du Consulat de France à Alexandrie pendant la période cholérique; Gauthier, chancelier substitué du Consulat de France au Caire, et M. Coste, agent par intérim des Messageries Maritimes, dont on connaît la belle conduite pendant l'insurrection, ont été nommés officiers (4<sup>e</sup> classe) de l'ordre de l'Osmanieh.

Nous félicitons sincèrement les nouveaux promus, nous sommes heureux de la distinction dont MM. Dimitri et Gauthier viennent d'être l'objet, elle est la juste récompense du zèle que ces Messieurs déploient dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais nous trouvons que la décoration de M. Coste a été longue à venir, et nous pouvons dire, après le choléra, qu'il l'a méritée deux fois, tant par le noble dévouement dont il a fait preuve pendant les événements de juin et juillet 1882, que par son admirable conduite pendant la douloureuse période qu'Alexandrie n'a pas fini de traverser.

La *Post*, journal officieux de Berlin, a publié un article à sensation sur le rôle que pourrait jouer l'Espagne si la guerre, éclatait dans l'Europe centrale. L'organe d'outre-Rhin affirme, sans en donner aucune preuve, que le gouvernement français a encouragé la révolte militaire de Badajoz et que les sympathies peu déguisées des républicains de France, pour le parti dont M. Ruiz Zorilla est le chef ont vivement mécontenté la nation espagnole et ceux qui dirigent ses destinées.

Bien que ces appréciations soient injustes autant qu'erronées, il peut paraître intéressant de savoir comment la *Post* apprécie notre situation militaire. S'il faut en croire les renseignements contenus dans l'article dont nous parlons, la présence sur les Pyrénées d'une partie seulement de l'armée espagnole aurait pour conséquence, de ce côté-ci de la frontière, la mobilisation de trois corps d'armée. Quant aux ouvrages fortifiés, ils sont restés ce qu'ils étaient avant

la guerre: la plupart des passages seraient d'ailleurs faciles à défendre et n'exigeraient la présence que de très faibles effectifs. Il semble cependant qu'il soit urgent d'établir un camp retranché, susceptible de servir de point d'appui et de centre de ravitaillement; la ville de Bayonne est indiquée par sa situation géographique pour remplir cet office.

On voit que les conclusions de la *Post* ont un caractère tout à fait rassurant. Aussi, n'est-ce pas à ce point de vue purement stratégique, dit le *Temps*, que la presse européenne a envisagé cette dissertation. On a voulu y voir une sorte d'indication des projets du grand-chancelier. L'importance que certains journaux allemands ont prêté à des incidents récents, les commentaires dont ils en ont accompagné le récit détaillé, n'auraient été que les préludes d'une nouvelle campagne diplomatique, dont l'article de la *Post* révélerait les tendances.

Ces jugements, au moins prématurés, ont été d'autant mieux accueillis que les faits sur lesquels ils s'appuyaient étaient moins décisifs. Il suffit de remarquer que l'article de la *Post* a paru après la formation du nouveau ministère espagnol et la retraite de l'ancien ministre des affaires étrangères, qui était considéré, de l'autre côté des Pyrénées, comme le plus ardent défenseur de l'alliance austro-allemande. Le gouvernement espagnol n'a d'autre souci, à présent, que de rétablir l'ordre et d'assurer, dans ce pays si longtemps troublé par les révolutions, le développement normal des institutions, libérales. Que certains organes de la presse nouent et dénouent les alliances à leur gré, il n'y a là rien qui doive nous surprendre. Mais il convient de mettre l'opinion publique en garde contre des interprétations hâtives: la diplomatie, en Allemagne aussi bien qu'en tout pays, n'a pas pour habitude de faire des confidences publiques.

#### NOUVELLES DIVERSES

Les journaux français disent que la suppression des mesures exceptionnelles prises contre le choléra semble prématurée par suite de cas de choléra mortels qui se sont produits, ces jours-ci, à Alexandrie.

Nous lisons dans un journal anglais: Les Ecossais sont dans la désolation, on veut changer leur coiffure.

Depuis des siècles, ils portaient un bonnet en osier couvert de plumes noires. C'était incommode et funèbre.

La commission militaire avait imaginé de remplacer ce manchon par une sorte de kolback léger et très élégant.

Mais un régiment entier a menacé de se révolter et a envoyé une supplique à la reine. Celle-ci, effrayée, a ordonné qu'on rendit leur bonnet à ces braves Ecossais! D'autant plus qu'ils ont la tête fort près de ce bonnet!

M. Harmand, commissaire général au Tonkin, a adressé au ministre le télégramme suivant:

On n'a pas à signaler de nouvelles opérations militaires.

Quelques reconnaissances seulement ont été faites, et on s'occupe d'empêcher le ravitaillement de l'ennemi.

Il y a encore beaucoup d'eau sur le sol et les routes sont détestables; mais le beau temps est revenu.

La santé des troupes est parfaite. L'amiral Meyer télégraphie de son côté au ministre:

« Les troupes chinoises qui occupaient la frontière près Moukay sont rentrées à Canton. »

La nécessité de relier télégraphiquement le Tonkin à notre colonie de Cochinchine s'affirmant de jour en jour, nous croyons savoir que le nouveau ministre de la marine le vice-amiral Peyson, va reprendre le projet relatif à la pose d'un câble sous-marin entre Haï-Phong et le cap Saint-Jacques.

La question est à l'étude au ministère et ne tardera pas à être résolue, soit que le gouvernement établisse lui-même ce câble, soit que la pose en soit concédée moyennant rétribution à une compagnie privée.

Si l'on se rappelle dans quelles conditions ce projet primitif, très mal défendu par M. Charles Brun, fut repoussé par la Chambre des députés, il y a lieu de croire que le Parlement, mieux éclairé, consentirait à revenir sur son vote et à adopter une amélioration absolument indispensable pour assurer le fonctionnement régulier de notre protectorat au Tonkin.

Les Hovas sont décidés à opposer aux Français une résistance passive.

Les dépêches anglaises l'affirment. A la France d'agir énergiquement.

On lit dans la *Germania* :

Le réseau des chemins de fer acquis par l'Etat, y compris les lignes d'Altona à Kiel et de Berlin à Hambourg, comprend 3,907 kilomètres, représentant un capital-actions de 279 millions et demi de marcs et un capital-obligations de 549 millions et demi.

Deux autres lignes ferrées doivent être acquises prochainement par l'Etat. Ce sont celles d'Oels à Guesen et de Tilsit à Insterbourg. Les négociations pour l'acquisition de ces lignes sont actuellement en cours, et l'on pense qu'elles aboutiront assez tôt pour que le Landtag puisse être appelé à se prononcer sur ces nouvelles acquisitions au cours de la session prochaine.

Le *Zeramma* de Philippeville donne sur le tremblement de terre qui a été ressenti dans cette ville des détails dont voici le résumé:

C'est pendant la nuit du 8 au 9, vers deux heures, que l'on a ressenti la secousse de tremblement de terre qui a occasionné une véritable panique.

L'oscillation, annoncée par un grondement souterrain, a duré de trois à quatre secondes et s'est produite de l'ouest à l'est. Affolés, les habitants, surtout ceux de la colonie étrangère, se sont précipités au dehors, prenant à peine le temps de se vêtir.

En quelques instants, la place de la Marine a été encombrée d'une foule d'un millier de femmes et d'enfants, dans le débraillé le plus pittoresque. Les plus prudents ou les plus peureux gagnaient le port et s'embarquaient sur les chalands et les chaloupes de pêche.

Cette émotion était quasi justifiée, par le souvenir des tremblements de terre de 1856, qui ont forcé la population de Philippeville à camper en plein air pendant trois jours et trois nuits. De plus, parmi

les foyards, se trouvaient quelques échappés de la catastrophe d'Ischia, venus à la suite du désastre, et ceux-là ne contribuaient pas à rassurer leurs compatriotes.

Les autorités navales anglaises, enhardies sans doute par le départ de l'amiral Pierre, qu'on s'est plu à représenter comme une disgrâce, redoublent d'hostilités à l'égard de la France.

L'antagonisme entre la *Flore* et le *Dryad* est profond: les rapports entre le commandant Johnston et l'amiral Galiber sont fort tendus. L'attitude du commandant anglais ne peut qu'encourager la résistance des Hovas, qui, se sentant ouvertement soutenus, refusent toutes les satisfactions qu'on est en droit d'exiger d'eux.

On lit dans la *Gazzetta d'Italia* du 18 octobre :

Le départ de M. de Béhaine, ambassadeur de la République française auprès du Saint-Siège, fait supposer que les bases d'un accord ont été définitivement établies entre la curie romaine et le gouvernement français.

M. Lefebvre est peut-être porteur d'un nouveau traité d'alliance entre la papauté et la France, et l'ordre donné par le gouvernement français de payer les appointements qui avaient été suspendus est sans doute le gage de ses intentions conciliantes envers le clergé.

Quoiqu'en disent les journaux officieux, l'état du maréchal de Moltke n'est rien moins que satisfaisant.

L'empereur Guillaume fait prendre assidûment des nouvelles du malade.

On télégraphie de Berlin que le prince de Bismark est sérieusement indisposé et qu'il doit s'abstenir de tout travail intellectuel.

Nous nous méfions de ces indispositions de M. de Bismarck.

Les nouvelles du Portugal ne permettent pas de douter du mauvais vouloir de l'armée à réprimer les insurgés.

Le gouvernement espagnol craint qu'à la faveur des événements du Portugal, une nouvelle insurrection républicaine n'éclate en Espagne.

D'après les journaux viennois, le conflit provoqué par la question des écussons a été écarté de l'ordre du jour par le vote récent du Reichstag hongrois, mais il trouve maintenant un épilogue singulier dans la polémique qu'ont engagée publiquement l'ancien Ban comte Pejacsevics et le ministre des finances comte Szapary, qui représente dans cette affaire le gouvernement hongrois. Comme il faut supposer que les deux parties adverses sont de bonne foi dans leurs déclarations, on va finir par constater que ce n'est que par suite d'un fâcheux malentendu ou d'un malencontreux hasard que les écussons portaient des inscriptions en deux langues, qui ont provoqué toute l'affaire.

Un des derniers combattants de la bataille de Trafalgar, William Porton, vient de mourir à Wolverhampton (Angleterre) à l'âge de 100 ans. Né le 22 août 1783, à bord du « Saturne », en rade de Gibraltar, il fut présent à l'engagement de Santa-Cruz, où Nelson perdit un bras, et à plusieurs rencontres sur les côtes d'Espagne. A l'âge de vingt-deux ans, à la bataille de Trafalgar, il donna des soins à Nelson au moment où celui-ci fut blessé mortellement et il le reçut dans ses bras au moment où l'amiral tomba. En quittant la mer, le vieux marin s'était retiré à Wolverhampton où il habitait depuis soixante

Nous allons bientôt avoir la visite d'une comète, dont la découverte n'est pas due, comme on pourrait le croire, à un véritable astronome, mais bien à un humble concierge.

La nouvelle venue a reçu le nom de comète de Pons, parce qu'elle fut signalée par ce dernier en 1812.

Ce Pons n'était nullement un savant; il était tout bonnement concierge de l'Observatoire de Marseille. Mais il était passionné pour les observations; il découvrit à lui seul seize comètes en dix ans. Il les découvrait si bien, que le directeur de l'Observatoire finit par en prendre ombrage; c'était le concierge qui donnait à l'établissement toute sa notoriété.

La position de Pons devint difficile. On lui laissa plus d'une fois entendre qu'il fallait laisser à la ciel et se servir davantage du balai. Heureusement pour Pons qu'il avait dans le baron de Zach un protecteur enthousiaste. Celui-ci lui fit quitter l'Observatoire de Marseille et lui procura une place d'aide astronome à l'Observatoire de Palerme.

Le ministre de l'instruction publique du Japon, S. Exc. Mr. Foukouoka, vient de prendre une décision d'après laquelle les places de professeurs dans les écoles du gouvernement ne seront plus accordées qu'à des hommes mariés, pour ce motif que les célibataires ne présentent pas des garanties de moralité suffisantes, pour qu'on leur confie l'instruction et l'éducation des enfants et des jeunes gens.

Une assez curieuse aventure de chasse s'est passée, il y a quelques jours, dans la commune d'Imare, canton de Boos.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Voici l'histoire. Un industriel d'Elbeuf, M. X..., chassait avec un de ses amis sur un terrain d'ajoncs et de genêts appartenant à la commune. Le temps ayant tourné tout à coup à la pluie, M. X... dépose son fusil par terre, au pied d'un buisson, pour endosser son caoutchouc. Tout à coup, une détonation retentit, et M. X... voit son chien, un superbe épagneul, tomber foudroyé.

Son premier mouvement est de croire à une maladresse de son compagnon; mais celui-ci fait remarquer à M. X... que c'est de son propre fusil qu'est parti le coup, car il fume encore.

C'était un lapin, qui en sortant d'un terrier à côté de l'endroit où était le fusil, avait sauté sur la détente, et l'avait fait partir. L'épagueul qui se trouvait devant le canon avait reçu une partie de la charge. Et voilà.

C'est le cas de dire: cette fois, c'est le lapin qui a commencé!

FRANCE ET ITALIE

MM. Léon Say et E. Labiche, sénateur, étaient il y a quelques jours à Milan. Reçus au Consulat ouvrier, le soir, ils ont pris part à un lunch offert par les membres de cette association. Un des ouvriers a adressé à M. Léon Say l'allocution suivante:

Dites à la France que, malgré les divisions créées à dessein, le peuple italien sent courir dans ses veines le même sang latin que celui du peuple français, dites bien haut que la France et l'Italie doivent rester unies pour marcher toujours à l'avant-garde du progrès et de la liberté. Et puisque vous étudiez les institutions de prévoyance, tâchez de persuader à tous les peuples que la plus belle des institutions pour diminuer la misère

et aider efficacement le travail consiste dans l'abolition graduelle des armées permanentes.

Après une salve d'applaudissements, M. Léon Say a répondu:

Merci, merci pour la France, de vos paroles. Nous les rapporterons fidèlement dans notre pays, et nous dirons aussi tout ce que nous avons appris de vous, ô Italiens! La cause du travail qui enrichit, du progrès qui féconde, de la justice, est la cause de la paix: et la paix est le vœu ardent de nous tous, hommes de travail.

Des applaudissements et des cris de: « Vive la France! vive l'Italie! » ont accueilli ces paroles. Les assistants, émus, se sont serré fraternellement la main.

L'INFANTERIE DE MARINE EN FRANCE

Le projet de réorganisation de l'infanterie de marine, qui doit être déposé prochainement sur le bureau de la Chambre des députés, a été étudié par l'état-major général du ministre et la direction du personnel. Il s'occupe exclusivement de la constitution des régiments.

L'effectif des compagnies serait porté à 137 hommes, et on ferait l'expérience du roulement entre les officiers des troupes de la marine et les officiers de l'armée de terre. Il a été un instant admis que l'on mettrait des officiers à la suite, mais on y a renoncé devant les dépenses qu'une telle mesure exigerait.

Quant aux questions de recrutement, elles seront l'objet d'un second projet, qui sera présenté par le ministre de la guerre et le ministre de la marine.

Nous croyons savoir que l'une des premières réformes, qui seront apportées à l'organisation actuelle du protectorat en Tunisie, consistera dans la suppression des « bureaux de renseignements » adjoints aux divers commandements militaires, et qui exercent aujourd'hui sur les fonctionnaires indigènes, cheiks ou caïds, un contrôle analogue à celui qu'exerçaient en Algérie les bureaux arabes.

Il serait créé un corps de contrôleurs, dépendant directement de la Résidence et choisis suivant les circonstances locales, tant dans l'élément militaire que dans l'élément civil. Ce serait un corps « ouvert », très-semblable à celui des inspecteurs des affaires indigènes, qui a rendu de si réels services en Cochinchine.

LA CONSOMMATION DE PARIS

Le service municipal des halles et marchés a déposé un intéressant rapport, dans lequel nous relevons des renseignements curieux sur la consommation de Paris en 1882. Les quantités de gibier de volaille entrées à Paris, en 1882, se décomposent ainsi:

Première catégorie.—Coqs de bruyère, outardes canepetières, faisans, perdrix, bartavelles, lagopèdes ou perdrix blanches, grouses, bécasses, bécassines, coqs de bois, gélinottes, cailles, alouettes, grives, râles de

genêts, becfigues, ortolans, lots de crêtes de coqs, rognons de poulets, foies d'oies et de canards, 528,619 kil.

Deuxième catégorie.—Dindes, canards domestiques, poulets, pintades, pigeons, oies sauvages, canards sauvages, canards pilets, canards miloins, canards siffleurs rouges, de rivière, sarcelles, poulets d'eau, râles d'eau, pluviers, vanneaux merles, chevreuils, 12,764,928 kil.

Troisième catégorie.—Oies domestiques, lièvres, lapins de garenne, cerfs et biches, daninas, chamois et isards, sangliers et marcassins, hérissons, écurcuils, cochons de lait, ours, bisons, poules de prairies, macreuses, pigeons ramiers et tous gibiers ou volailles entrant dans l'alimentation non compris dans les précédentes catégories, 4,660,784 kil.

Quatrième catégorie.—Lapins domestiques et chevreux, 6,668,296 kil. 05. Total, 24,622,628 kil.

Les apports en 1881 s'élevaient à 24,278,376 kil. Différence en faveur de 1882, 344,449 kil.

Les expéditions de gibier étranger avaient été, en 1881, de 1,045,000 kilogrammes; elles n'ont été, en 1882, que de 783,000 kilogr., dont voici le détail comparé:

Allemagne, en 1881,	876,000 kil.	en 1882,	695,000 kil.
Hollande, en 1881,	81,000 kil.;	en 1882,	40,000 kil.
Angleterre, en 1881,	33,000 kil.;	en 1882,	26,000 kil.
Espagne, en 1881,	33,000 kil.;	en 1882,	22,000 kil.
La Russie, l'Egypte et l'Amérique,	qui en 1881 avaient envoyé 20,000 kil.	n'ont rien envoyé en 1882.	

Voici le nombre des pièces introduites sur le marché, avec les prix moyens. Ces prix sont généralement en hausse sur l'année précédente.

	Quantités	Prix moyen fr. c.
Agneaux.....	13.038	15 12
Alouettes.....	179.372	» 21
Bécasses.....	35.891	5 48
Bécassines.....	20.302	1 72
Cailles.....	239.561	1 »
Canards.....	858.029	4 03
Cerfs, chevreuils.....	12.114	56 83
Chevreux.....	125.365	3 51
Cochons de lait.....	5.841	16 45
Lots de crêtes.....	12.096	4 71
Dindes.....	425.997	8 50
Faisans, coqs de bruyère.....	92.046	6 43
Grives et merles.....	197.459	» 39
Lapins.....	3101.263	3 18
Lièvres.....	285.986	5 58
Oies.....	670.864	5 88
Perdreux.....	494.293	2 68
Pigeons.....	2816.890	4 07
Pilets.....	23.898	2 05
Pluviers.....	11.066	» 83
Poulets.....	6593.496	5 30
Râles de genêts.....	7.870	» 90
Sangliers.....	582	70 25
Sarcelles.....	38.514	1 70
Vanneaux.....	49.649	» 63
Pièces non classées.....	298.746	3 50
Rouges.....	2.946	2 29
Total.....	16.613.141	

LES ROIS DES ETATS-UNIS

Les Etats-Unis sont bien une République, cela est incontestable, et cependant ils possèdent chez eux des hommes qui exercent un véritable pouvoir royal et auxquels il ne manque que le titre de monarche. Comme des rois, ils tirent leurs revenus de taxes; comme des rois ils exercent une grande influence sur la législation; comme des rois ils dominent et volent et le travail de milliers d'êtres humains. Ce qui les distingue des rois de l'Europe, c'est qu'ils sont plus riches qu'eux.

Voici le roi Vanderbilt II; nul ne connaît sa fortune; il ne permet à personne de s'enquérir de sa liste civile. Son avoir est estimé à deux milliards. Il élève des palais, il achète des chefs-d'œuvre de peinture; d'un seul coup, il se fait l'acquéreur de 250 millions de francs de « bons 4 0/0 »; il a la haute main sur plus de six mille lieues de chemins de fer.

Il y a aussi le roi Gould, le fondateur de la dynastie de Wabash; il n'est pas si riche que Vanderbilt; mais il est plus puissant et plus habile. Il a pour royaume les lignes de chemins de fer du Sud-Ouest. Il dirige aussi à son gré toutes les lignes télégraphiques de pays. Il pourrait porter les titres du roi de Wabash, prince d'Erie, Grand Mogol de l'Union Pacifique; ce n'est certes pas un pauvre monarche. Si ses sujets s'armaient et criaient de perdre ce qu'ils possèdent, il les rassurerait en leur montrant quelques liasses de cinquante millions de dollars de sécurité qu'il tient en réserve.

Nous avons tout un congrès de rois de chemins de fer. Huntington a ses domaines, qui s'étendent par l'Utah jusqu'à Mexico et à la Nouvelle-Orléans; il a, en plus, quelques autres petits domaines dans la Virginie de l'Ouest. Villard règne aussi dans le Far-West, sur un territoire aussi grand que l'Empire Allemand. Aucun homme n'a le droit d'y poser un seul rail sans sa permission. Le roi du commerce des tissus est mort et n'a pas laissé de successeur; mais nous avons quatre souverains miniers qui gouvernent l'immense royaume des Bonanzas. Mekhey et les autres; la dynastie des Astor possède des revenus à faire périr d'envie les potentats de l'Europe.

Le roi de la Compagnie d'huile Standard a une liste civile qui, durant ces dix dernières années, s'élevait à soixante douze millions de dollars. Nous avons des reines douairières, telles que Mme Stewart ou Mme Stevens, qui se croiraient dans la misère si elles ne disposaient que des revenus de la reine Victoria.

Les souverains de l'Europe sont presque des mendiants à côté des nôtres.

AGENCE HAVAS

Paris, 31 octobre.

Les débats sur les affaires du Tonkin sont terminés: la Chambre a émis, avec une majorité de 180 voix, un vote de confiance en faveur de la politique adoptée par le Cabinet.

On annonce de Liverpool d'importantes faillites de négociants en colons.

Saint-Petersbourg, 31 octobre.

Le Journal de Saint-Petersbourg continue à démentir les bruits alarmistes. Il déclare, à propos des derniers incidents bulgares, que ce qui s'est passé n'est pas de nature à troubler les relations des deux puissances.

CORRESPONDANCE DE PORT-SAÏD

Port-Saïd, 29 octobre 1883.

Monsieur le Directeur.

La nouvelle troupe de théâtre a débuté par des morceaux charmants de concert; le clou de la soirée a été le *Maitre de Chapelle*.

Mme Nardin, M. d'Ambreville, ténor, et M. Diepdale, baryton, ont été très-applaudis, et c'était justice.

La salle était comble.

Madame Frangin, engagée comme première chanteuse légère, dans « l'Extase et la Sénéraide interrompue », s'est révélée artiste consommée; pour mieux en juger nous attendons qu'elle ait paru dans l'opérette.

Le duo du *Trouvère (Miserere)*, par M. Diepdale et Mme Dambreville a été très bien rendu.

Mmes Desterac, Marie Winter et MM. Frangin et Dubier, comiques, nous ont fait passer une agréable soirée, et nous avons constaté avec plaisir que cette année les lauriers seront partagés entre tous les artistes. La troupe de l'Eklorado s'est débarrassée des nombreuses nullités qui l'encombraient l'année précédente.

Un orchestre, composé de 10 musiciens italiens, accompagne admirablement bien les artistes.

Nos félicitations à MM. Macri, qui ont fait des sacrifices pour nous gratifier d'une excellente troupe.

Recevez, Monsieur le directeur, etc.

FAITS LOCAUX

Ce matin la police a arrêté un Européen, sujet hellène, pris en flagrant délit de vol de pièces de soie, au préjudice d'un négociant indien.

Mohamed Osman a été arrêté pour vol d'une lampe à pétrole.

Le voleur avait, pour faire son coup, profité du sommeil du marchand.

Un indigène du nom de Omar a été arrêté pour vol de trois morceaux de savon.

Deux cafetiers indigènes ont été arrêtés pour vente de hatchich.

On a saisi chez eux une certaine quantité de cette drogue.

Une patrouille a mis la main sur quatre rôdeurs.

Dans différents quartiers, seize indigènes ont été arrêtés pour vagabondage, dispute ou scandale sur la voie publique.

Un cocher ivre, qui avait lancé sa voiture sans précaution à fond de train dans les quartiers les plus fréquentés, a été mené à la Zaptieh.

CONSEIL DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

BULLETIN SANITAIRE

du 30 octobre, 8 heures matin au 31 octobre même heure.

Décès par choléra.

Alexandrie.....	2 décès
dont: 1 au 2 <sup>e</sup> quartier, 1 à l'hôpital Grec.	
Européen.....	1
Indigènes.....	1

Alexandrie, le 31 octobre 1883, Le Président, D<sup>r</sup> HASSAN.

بناحية كفر يوسف عطية بين اطميان  
ناحية ميت بشارم كرمية القمح شرقية  
ملك السيد على احمد ستين من الناحية  
المد كورة وبصير ميههم بناء على طاب  
الخواجهات فرج وموسى ابراهيم التجار بمصر  
بالمزاد بمبلغ ٦٠٠٠ غرش صاغ  
وأما باقى شروط المـزاد فيمكن كل انسان  
الاطلاع عليها من دفتر الشروط المقدم لقدم  
مزدات محكمة مصر الابدائية ٣١  
اكتوبر سنة ١٨٨٣

بالتوكيل عن المزايدين  
الافوكاتوجول روزيه  
بمصر

محكمة مصر الابدائية  
اعلان  
من مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر  
عن مبيع عقارات مرهونة

انه في يوم ٥ ديسمبر سنة ١٨٨٣  
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة ٩  
وقرنكي صباحا بصير اشهر المزارد  
بالجلسة المزمع انعقادها في اليوم المذكور  
لمن يرسى عليه العطاء في احدى عشر فدان  
وتصف وتلت اطميان خراجية كائنة  
بناحية ميت بشارم كرمية القمح شرقية  
ملك حسن على خليل الهاللى من الناحية  
المد كورة وبصير ميههم بناء على طلب  
الخواجهات فرج وموسى ابراهيم التجار بمصر  
بالمبلغ ١١٠٠٠ غرش صاغ  
وأما باقى شروط المـزاد في دفتر الشروط  
المقدم لقدم مزدات المحكمة المذكورة في  
٣١ اكتوبر سنة ١٨٨٣

بالتوكيل عن المزايدين  
الافوكاتوجول روزيه  
بمصر

محكمة مصر الابدائية  
اعلان  
من مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر  
عن مبيع عقارات مرهونة

انه في يوم ٥ ديسمبر سنة ١٨٨٣  
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة ٩  
افرنكي صباحا بصير اشهر المزارد بالجلسة  
المزمع انعقادها في اليوم المذكور لمن يرسى  
عليه العطاء في ستة فدان وتلت اطميان  
بناحية كفر يوسف عطية وميت بشارم كرمية  
القمح شرقية ملك محمد احمد ستين من  
الناحية المذكورة وبصير ميههم بناء على  
طلب الخواجهات فرج وموسى ابراهيم التجار  
بمصر وذلك بالمزاد بمبلغ ٦٠٠٠ غرش  
صاغ  
وأما باقى شروط المـزاد في دفتر الشروط  
المقدم لقدم مزدات المحكمة المذكورة في  
٣١ اكتوبر سنة ١٨٨٣  
بالتوكيل عن المزايدين  
الافوكاتوجول روزيه  
بمصر

**CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Au Capital de francs 80,000,000  
Siège Social au Caire.  
Prêts hypothécaires à long terme,  
remboursables par annuités calculées  
de manière à amortir la Dette en 10  
ans au moins, 50 ans au plus.  
Prêts hypothécaires à court terme,  
remboursables avec ou sans amortis-  
sement.  
Ouvertures de Crédit sur hypothè-  
que.  
Prêts sur nantissement.  
Dépôts de fonds en compte-courant  
Dépôts de valeurs sans frais.

**UNE DAME** parlant le français, l'alle-  
mand, l'anglais et l'italien,  
désire trouver un emploi dans un magasin pour  
s'occuper de la vente.  
S'adresser au Bureau du Journal.

**A LOUER**  
**UN PETIT APPARTEMENT**  
AU REZ-DE-CHAUSSÉE  
Situé avenue de Boulacq, vis-à-vis  
l'Eglise Anglaise.  
POUVANT SERVIR AU BESOIN D'ECURIE ET REMISE  
S'adresser à M. J. Rosé, avocat.

محكمة مصر الابدائية  
مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر  
عن مبيع عقارات من ضمن تقليسة حبيب  
الديب

انه في يوم ٢٠ ديسمبر سنة ١٨٨٣  
الموافق ١٩ صفر سنة ١٣٠٠  
الساعة ثمانية افرنكي صباحا بصير اشهر  
المزاد بالجلسة مزادات محكمة مصر الابدائية  
لمن يرسى عليه آخر عطاء في عقار ميني باجر  
وهو دكا كين كائن بالفجالة وبين البحارات  
الحمد البحري والشرقي مصطفى البحري  
والقبلي المحرمة مدلة والقربي الحارة  
العقار المذكور مقياسه خمسة وعشرين متر  
مربع وبصير ميههم بناء على طلب  
الخواجهات ادوار برجواه وكيل تقليسة  
حبيب الديب المذكور بموجب امر صادر  
من الخواجه لوقا قاضي التقليسة المذكورة  
بتاريخ ٣٠ مايو سنة ١٨٨٣ وذلك  
بالمبلغ ٥٠٠ غرش صاغ  
وأما باقى شروط المـزاد في دفتر الشروط  
المقدم بشأن ذلك لقدم مزدات المحكمة  
المذكورة في يوليو المجازي تحريرها  
في سنة ١٨٨٣  
بالتوكيل عن الخواجه ادوار برجواه  
الافوكاتوجول روزيه بمصر

محكمة مصر الابدائية  
اعلان  
من مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر  
عن مبيع عقارات مرهونة  
انه في يوم ٥ ديسمبر سنة ١٨٨٣  
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة  
تسعة افرنكي صباحا بصير اشهر المزارد  
اشهر المزارد بالجلسة المزمع انعقادها في  
اليوم المذكور لمن يرسى عليه العطاء في ستة  
فدادين وتلت اطميان خراجية كائنة

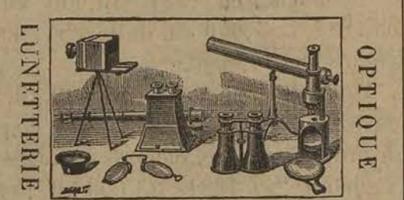
**AGENCE GÉNÉRALE**  
FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE  
PALAIS MATAÛA.  
(En face de l'Opéra) CAIRE.

LES DIVERS SERVICES DE L'AGENCE  
COMPRENNENT :  
**Opérations de Bourse, — Avances sur  
Titres et Valeurs**  
**Achat et Vente de Marchandises, —  
Prêts Hypothécaires.**  
**Achat et Ventes d'Immeubles et Ter-  
rains**  
**Location d'Appartements et Magasins  
Construction de Maison et Edifices.**  
L'Agence, pour être agréable au public,  
met à sa disposition une vaste salle de lecture,  
dont l'entrée est libre, et où on trouvera, outre  
de nombreux journaux et illustrations, tous les  
renseignements sur ses divers services, l'arri-  
vée et le départ des vapeurs ainsi que les dépê-  
ches télégraphiques.  
**Les Bureaux**, sont ouverts de 8 heures  
du matin à midi et de 3 heures à 7 heures du  
N.B. — Suivant traité, les **annonces com-  
merciales** pour le journal le Bos-  
phore Egyptien sont reçues par l'Agenc-  
ce.

**P. AYER**  
GRAVEUR  
de la maison Stern, de Paris,  
**DESSINATEUR**

Esbékiah, en face le magasin Dracatos  
Spécialité de Gravure sur Bijoute-  
rie, Chiffres entrelacés, Timbres, Ca-  
chets et Plaques de portes.

**MAISON FONDÉE EN 1865.**  
**G. Süßmann.**



**FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES**  
DE LA  
**FAMILLE KHÉDIVIALE**  
LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel,  
Ecaïlle et buffe, Verres, Etuis, Jumelles, Lon-  
gues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux,  
Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréo-  
mètres, Hygromètres, Instruments de précision  
d'Electricité et de Mathématiques, de Physique  
d'Arpentage et de Nivellement.  
Réparations dans les 24 heures.  
On se charge de l'expédition par poste de  
toute commande.

**BOULANGERIE KHÉDIVIALE**  
G. GARUCKO ET ECONOMO  
FOURNISSEURS DE S. A. LE PRINCE HASSAN PACHA  
Tous les jours,  
Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.  
PAIN AU LAIT  
ET  
BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ  
à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue  
du Mouski. D. 207.

**LA LIBRAIRIE FRANÇAISE**  
MET EN  
**VENTE**  
SON MAGASIN DU MOUSKI  
POUR CONTINUER  
**LE MÊME ARTICLE**  
Bénéfice Net et Prouvé 12,000 francs  
par an.  
Mise à Prix  
**30000 francs.**  
S'adresser à la Librairie Française  
Maison Cattaoui.

**BRASSERIE A.-BOHR**  
AU CAIRE  
**BIÈRE DE BAVIÈRE**

**JEAN MALEK**  
Maison Fondée en 1866.  
**FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS**  
CHANGÉ et RÉPARATIONS  
**VENTE, ACHAT ET LOCATION**  
DE PIANOS  
Esbékiah, route N° 56 — Caire.  
D 250

**COGNACS & FINES CHAMPAGNES**  
de Gabriel Cruon fils et C<sup>o</sup>

**COGNAC**  
Dépôt pour la vente en gros :  
CHEZ DANIEL WEIL  
A ALEXANDRIE ET AU CAIRE  
AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE  
On trouve en stock des cognacs de 1875,  
1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

**SPECIALITY OF RHUMATISM**  
**CASPER LEWIN**  
HÉLOUAN  
Ls. 1 for massage.

**ANTONIO VERONESI**  
Maison fondée en 1853  
Dépôt d'horlogerie, bijouterie et  
joaillerie  
Avec atelier annexé pour réparations  
de montres et tout travail d'orfè-  
vrie et joaillerie.  
Mouski, au commencement de la neuve.

**L'UNION**  
**COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES**  
SUR LA VIE HUMAINE  
FONDÉE EN 1829, 15, Rue de la Banque, à Paris

**Capital et Garanties 65,000,000 de francs**  
**D. ELEFTHÉRION**  
AGENT PRINCIPAL EN ÉGYPTE :  
89, Rue Sésostri, ALEXANDRIE  
Rue du Mouski, LE CAIRE  
Sous-Agences dans toute L'Égypte  
N. 59.

**ESSON & C<sup>ie</sup>**  
12, Place de la Bourse — MARSEILLE  
**COMMISSIONNAIRES, TRANSIT, TRANSPORTS MARITIMES**  
Service Spécial pour l'Égypte,  
PAR LES  
VAPEURS RÉGULIERS ET NAVIRES A VOILES  
Départs de Marseille chaque quinzaine.  
**COMMISSION, TRANSPORTS A FORFAIT, VENTES ET ACHATS**  
N.B. — Nous recommandons à nos clients d'Égypte d'indiquer spécialement à  
leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : **Esson et C<sup>ie</sup>**, et  
en ayant soin de réclamer l'application des tarifs les plus  
réduits sur les chemins de fer.

**ADMINISTRATION**  
DES  
**PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIE**

Service provisoire pendant la durée des mesures  
Quaranténaires actuelles.  
Ligne hebdomadaire entre Alexandrie et Port-  
Saïd, en coïncidence à Port-Saïd avec les  
départs et les arrivées des bateaux de la  
Peninsular and Oriental Company de et pour  
l'Angleterre et l'Italie.  
Départ de Port-Saïd : chaque Jeudi dès l'ar-  
rivée de la Maille de Brindisi.  
Départ d'Alexandrie : Avis sera donné,  
chaque semaine, au public, du jour du départ  
aussitôt que sera connu le jour probable de  
l'arrivée à Suez de la Maille des Indes.  
Ligne bi-mensuelle sur la Grèce et la Turquie :  
Départ d'Alexandrie le Mercredi de chaque deux  
semaines à 10 heures a. m., à partir du 15 août,  
pour Constantinople avec escale au Pirée,  
Smyrne, Métellin, et les Dardanelles.  
Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte  
de Saumalie : Départ de Suez le Vendredi de  
chaque deux semaines, à partir du 17 août, pour  
Djedda, Souakin, Massoua, Hodeïda, Aden,  
Zeïla et Berbera.  
Alexandrie, 8 Août 1883.

**RÜSSER ET C<sup>ie</sup>**  
MAISON DU CAFÉ DE LA BOURSE  
au 1<sup>er</sup> étage.

Représentants pour toute l'Égypte  
DES MAISONS  
**TEYSSONNEAU JEUNE**  
DE BORDEAUX  
POUR LES  
FRUITS CONSERVÉS ET CONSERVES ALIMENTAIRES  
2 médailles d'or et 2 diplômes d'honneur

**DUVALT BLOCHET, DE SANTENAY**  
(Côte-d'Or)  
VINS FINS de BOURGOGNE  
seuls propriétaires de la Romanée Conti

**LEBLANC GIRARDIN, A EPERNAY**  
VINS DE CHAMPAGNE  
de 1<sup>er</sup> choix et de différentes qualités  
LES PRIX COURANTS  
seront envoyés aux personnes qui en feront  
la demande.  
On demande des agents pour les prin-  
cipales villes de l'Égypte. n. 27.